

Séance du 9 avril 2025

DCM N° 2025-24

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d'Affichage		
10/04/2025		

L'an deux mil vingt-cinq

Et le neuf avril

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MME BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie Dominique

MME UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME PORTA Marine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, SIMONI Pierre Baptiste

M. BIAGGINI Jacques est nommé secrétaire

Objet de la délibération :

Ligne de trésorerie

Après avoir entendu le rapport de Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} Adjointe au Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins de trésorerie, la commune décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 400 000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 400 000 euros
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 3,25 %

.../...

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours :

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu,
- Frais de dossier : 800 €
- Commission d'engagement : 0 % du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0 % du montant de l'ouverture de crédit,
- Commission de mouvement : 0 % du montant cumulé des tirages au cours de chaque période,
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion du tout autre mode de remboursement.

Article 2 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

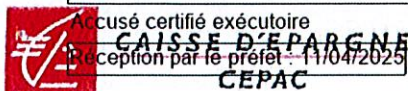
Article 3 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI





LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

PRESENTATION



La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds à sa convenance, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstitue le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les INNOVATIONS PERFORMANTES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré, de 07H00 jusqu'à 21H00 [heures métropole, hors week-end et jours fériés] sur le site internet Caisse d'Épargne dédié à la LTI® : <https://www.conduxio.com/li/ServletContrôleur>.

AVANTAGES

➤ ERGONOMIE ET CONVIVIALITE :

L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.

➤ AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :

Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit d'office (ou virement BDF en option) /débit d'office.

➤ SOUPLESSE D'UTILISATION :

Chaque remboursement reconstitue à due concurrence le droit de tirage.

➤ OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :

Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.

➤ SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :

L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

CARACTERISTIQUES

➤ Emprunteur :	COMMUNE DE FURIANI
➤ Montant :	400 000 euros
➤ Durée :	un an maximum
➤ Taux d'intérêt : [Base de calcul : exact/360]	au choix de l'Emprunteur (par contrat) : • €STR ¹ + marge de 1.36% • TAUX FIXE de 3.25 % l'an
➤ Process de traitement automatique :	• tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option) • remboursement : débit d'office
➤ Demande de tirage :	aucun montant minimum
☉ Créneau horaire (heure métropole) de saisie : 7H 16H30 21H ☒ date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2	
➤ Demande de remboursement :	aucun montant minimum
☉ Créneau horaire (heure métropole) de saisie : 7H 16H30 21H ☒ date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2	
➤ Paiement des intérêts :	chaque mois <u>civil</u> par débit d'office
➤ Frais de dossier :	800 euros / prélevés une seule fois
➤ Commission d'engagement :	0 euros / prélevée une seule fois
➤ Commission de mouvement :	0 % du cumul des tirages réalisés périodicité identique aux intérêts
➤ Commission de non-utilisation :	0.20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - OFFRE VALABLE 30 JOURS A PARTIR DU 27/03/2025 ET SOUS RESERVE DE L'ACCORD PREALABLE DE NOTRE COMITE DE CREDIT

¹ Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.